



## COMMUNE DE NAVARENX

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

#### I – Contexte d'exécution du budget 2025

La croissance mondiale s'est maintenue à plus de 3 % en 2025 alors qu'au niveau européen, elle devrait être de 1.9 %.

En France, l'année 2025 s'est traduite par une inflation plus mesurée que les années précédentes avec une évolution de 0.9 % de l'indice des prix à la consommation harmonisé.

La loi de finances pour 2025 a été votée très tardivement rendant difficile l'élaboration des budgets locaux.

Pour Navarrenx, le budget 2025 comme les précédents avait été bâti

- En tenant compte de la nécessité de poursuivre l'effort de maîtrise des dépenses ainsi que la consolidation des recettes de fonctionnement.
- En priorisant les investissements par rapport à la capacité de financement de la commune, en poursuivant l'effort de désendettement.

L'exécution du budget a été conformes aux prévisions dans les grandes lignes. Des décisions modificatives ont été nécessaires pour tenir compte

- D'une erreur d'écriture d'amortissement réalisée en 2024 sur une étude
- D'une dépense supplémentaire (panneaux de signalisation) au parcours sportif
- De la facturation en 2025 du programme de voirie 2025
- De frais de personnel plus importants liés à des arrêts maladie et de l'augmentation des cotisations CNRACL

#### II – Bilan global

Le compte administratif 2025 arrête les comptes comme suit (réalisations 2025 + report exercice 2024):

	2024	2025
Dépenses d'investissement	534 422,95€	484 376,80 €
Recettes d'investissement	272 835,50€	471 283,66 €
<i>Clôture investissement</i>	<i>261 587,45€</i>	<i>-13 093,14 €</i>
Dépenses de fonctionnement	1 144 344,63€	1 111 822,83€
Recettes de fonctionnement	1 502 035, 95 €	1 269 474,05€
<i>Clôture fonctionnement</i>	<i>357 691,32 €</i>	<i>157 651,22€</i>
<b>Résultat global cumulé</b>	<b>96 103,87€</b>	<b>144 558,08€</b>

Aucun emprunt n'a été contracté en 2025.

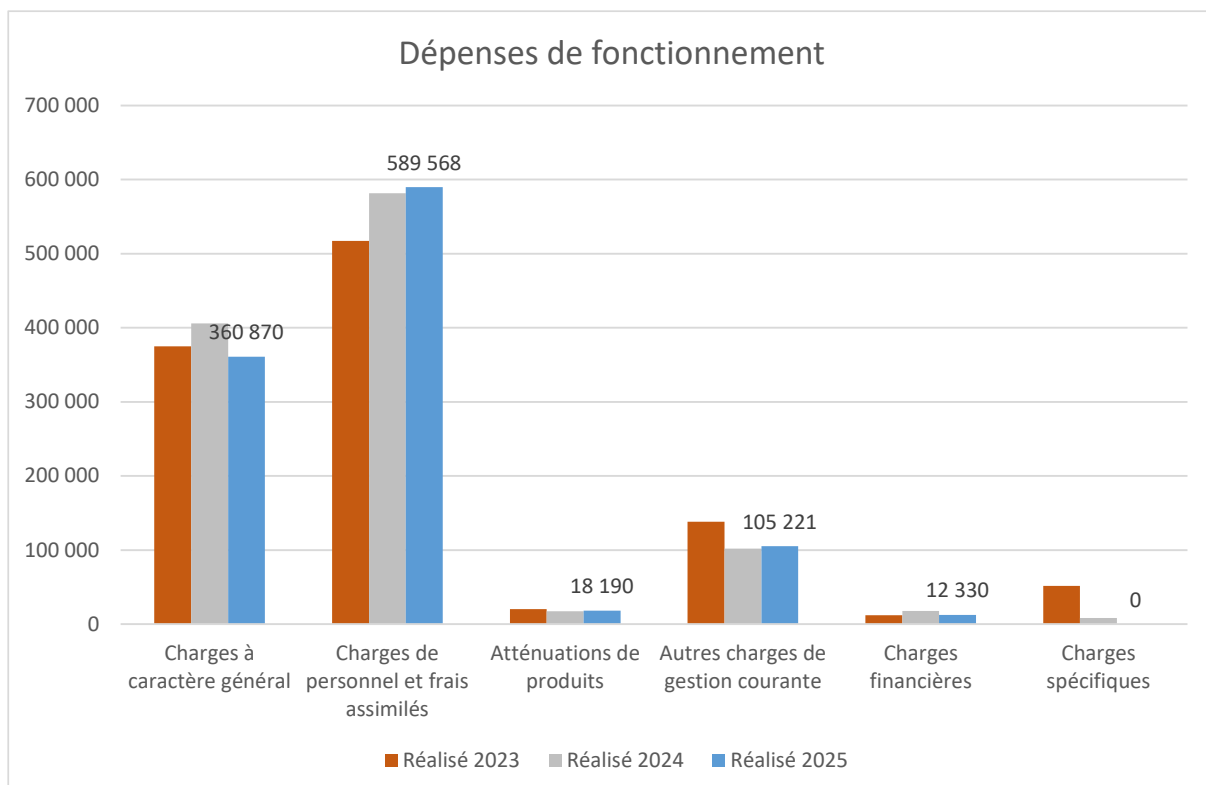
### III – La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux

#### ➤ Dépenses de fonctionnement

L'examen du total des dépenses réelles de 2025 (1 086 179€) fait apparaître une baisse de 4% par rapport à l'année 2024 - 1 132 904€). Cette baisse est à apprécier suivant les chapitres :

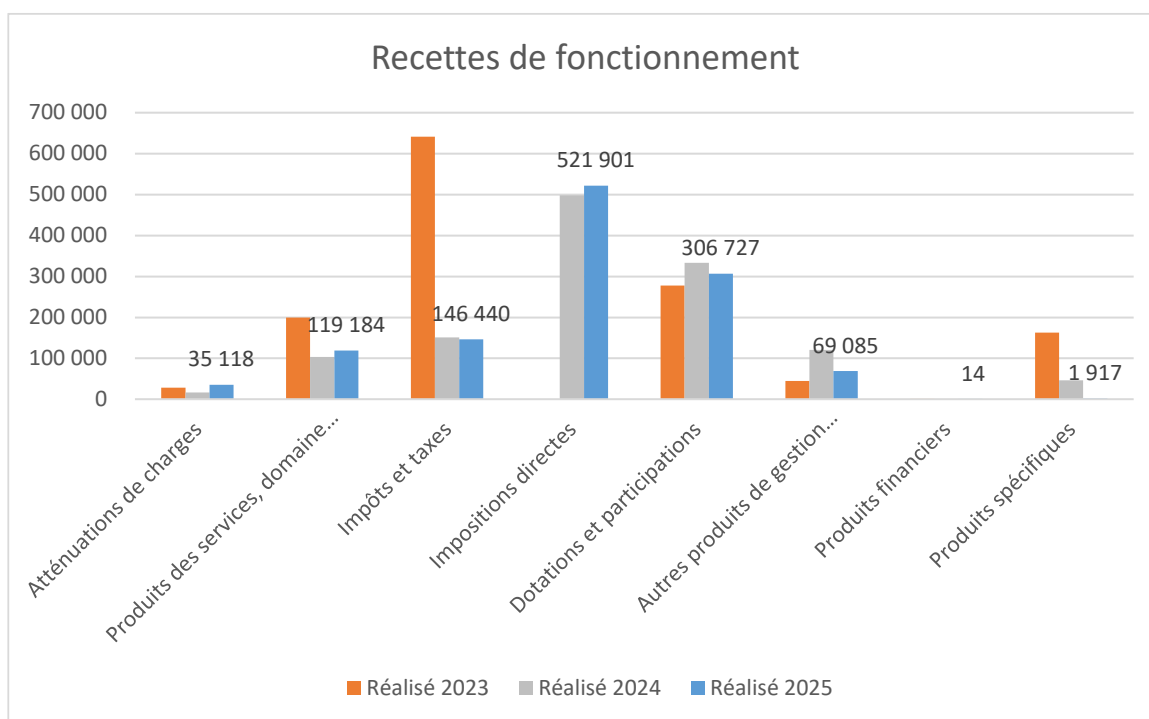
- **Les charges à caractère général** ont baissé de 11 % (45 000 euros environ). Cette évolution s'explique par
  - des travaux pris en charge en 2024 place des casernes (33 000 euros environ), remboursés par les assurances dans le cadre de la garantie décennale.
  - Des couts énergétiques en baisse de 10 000€ par rapport à 2024 (55 000€ électricité et gaz en 2025)
- Les **charges de personnel** ont progressé de 1% (8 000€) ;
- Les **atténuations de produits** sont stables
- Les **autres charges de gestion courante** ont augmenté de 3% par rapport à l'année précédente (+ 4000€ environ) essentiellement en raison de l'augmentation de la subvention au CCAS par rapport à l'année précédente



Nota :

- Avec 30 270 euros de subventions, le soutien de la mairie aux associations<sup>1</sup> est toujours important. Il conviendrait également de prendre en compte divers frais pris en charge directement par la mairie et de valoriser le temps de travail des agents municipaux (secrétariat et services techniques) pour avoir une vision globale.
- La subvention versée à l'OGEC (organisme gestionnaire de l'Ecole Notre Dame) pour la prise en charge des élèves de Navarrenx accueillis en 2024/2025 (18 573€) est supérieure de 2000€ à l'année précédente.
- Les **charges financières** sont revenues au niveau de 2023 (régularisation ICNE en 2024).
- Il n'y a pas eu de **charges spécifiques** en 2025.

### ➤ Les recettes de la section de fonctionnement



Les recettes réelles de fonctionnement en 2025 (1 200 385€) sont en recul de 6 % par rapport à 2024 (1 270 620€) avec des disparités importantes par chapitre :

- Les **atténuations de charges** ont augmenté (+18 529 €)
- Les **produits des services, du domaine et ventes diverses** ont augmenté de 15% (15 000 euros). On retrouve les effets conjugués :
  - De fortes recettes sur les coupes de bois (40 000€), quand elles avaient été presque nulles en 2024 ;
  - De l'effet de l'encaissement du reliquat de la régie gîte en 2024 ( 13 000€) - qui est nulle en 2025 suite à la mise en gérance
  - De l'effet de la mise en place et de la facturation de deux années scolaires en 2024 au titre de la mutualisation pour la préparation des repas. A partir de 2025, cette refacturation ne concernera qu'une seule année scolaire (7 500€)

<sup>1</sup> Le calcul ne tient pas compte du versement à l'OGEC



- Les **impôts et taxes** sont en légère baisse par rapport à 2024 (- 4700€)<sup>2</sup>.
- L'imposition directe est supérieure de 5 % (23 767€) en raison de :
  - La taxe additionnelle au droit de mutation (35 000€), même si elle n'est pas revenue à son taux des années 2020-2023, a été en 2025 supérieure de 12 000€ par rapport à son niveau de 2024
  - Une augmentation des impôts directs locaux (17 900€) dont 14 000€ correspondent à la mise en place de la taxation sur les logements vacants.
  - Une baisse des droits de place (- 5700€)
- Les **dotations et participations** sont en baisse de 8% (26 700€), essentiellement du fait d'un rattrapage de refacturation aux communes sans école en 2024. A noter que les dotations de l'état (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale et dotation de péréquation) reste stable aux alentours de 226 000€.
- Les **autres produits de gestion courante** sont en forte diminution (-51 000€). L'année 2024 avait en effet été marquée par deux recettes exceptionnelles (pour 66 000 €)<sup>3</sup>. Notons que les revenus des immeubles (location) sont en augmentation notamment en raison de la mise en œuvre sur une année pleine du loyer de gérance sur les gîtes communaux (+ 8 000€)
- Les **produits spécifiques** sont en nette baisse (- 44 700€), du fait d'une écriture de régularisation en 2024 (refacturation des équipements sportifs pour 42 500€).

#### IV – La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

La section d'investissement regroupe les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

**Les dépenses réelles d'investissement pour l'année 2025 sont de 219 981 euros** et se décomposent en dépenses d'équipements (117 210€) et dépenses financières (102 763€).

##### Dépenses d'équipement :

- **Immobilisations incorporelles**, qui correspond aux frais d'études (sauf opération d'équipement) : 17 041€ ;
- **Subventions d'équipement versées** : aucune en 2025 ;
- **Immobilisations corporelles** qui correspond aux acquisitions nouvelles de matériel et outillage, de matériel de transport, de matériel informatique et mobilier (sauf opération d'équipement) : 42 739€ dont achat d'un local à l'Arsenal assurant la maîtrise foncière entière de ce bâti (16 322€), la pose d'une nouvelle bouche à incendie (2 400€), l'achat de décorations de Noël (3000 €), les acomptes relatifs au jardin du souvenir (4 884€), la fourniture de poubelles bi-flus (2 840€)
- **Immobilisations en cours** (sauf opération d'équipement) : pratiquement nulles cette année en raison du décalage dans le démarrage des travaux du foirail

<sup>2</sup> Suite au changement de nomenclature en 2024, nous comparons les chapitres « impôts et taxes » de 2023 avec la somme des chapitres « impôts et taxes » + « imposition directe » en 2024

<sup>3</sup> Reversement de 30 000€ suite à la dissolution du syndicat « Immeuble et perception » et remboursement des sommes engagées au titre des travaux place des casernes pour 33 000€



- Les **opérations d'équipement** réalisés en 2025 pour un montant global de 74 487€ concernent principalement :
  - Les travaux pour l'aménagement du parking proche des tennis (16 255€)
  - Les travaux pour l'aménagement du parcours sportif (30 619€)
  - La poursuite de la mise en conformité du réseau pluvial avec les travaux sur l'école maternelle (3 002€);
  - Les honoraires de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place du foirail (14 041€)
  - Les travaux de voirie (programme 2024) pour 10 258€ ;

A noter que

- Le projet de rénovation du bâtiment de l'Arsenal a été mis en suspens dans l'attente de l'obtention de subventions
- Le programme de travaux de voirie 2025 (26 275€) prévu en investissement a finalement été imputé en fonctionnement.

#### Dépenses financières :

- **Emprunts et dettes assimilées** : remboursement du capital de la dette pour un montant de 102 763€, stable par rapport aux dernières années<sup>4</sup>.

**Les recettes réelles d'investissement sont de 148 324€.** Elles se décomposent comme suit Recettes d'équipement (121 477€) et recettes financières (26 887€).

Recettes d'investissements :

- les subventions perçues en lien avec les projets d'investissement (93 581,12€) principalement pour les projets d'aménagement ludique et sportifs (city stade, Rheinstetten, parcours sportif)
- La participation au titre des réseaux et des voiries (PVR<sup>5</sup>) pour 27 897

Les recettes financières se décomposent comme suit :

- FCTVA (25 200€)
- Taxe d'aménagement (1 647€)
- Dépôt de caution (1 800€)

L'excédent de fonctionnement capitalisé (affectation des résultats de 2024) à hauteur de 295 016€ a fournit les recettes supplémentaires au sein des dotations, fonds divers et réserve.

Aucun emprunt n'a été souscrit en 2025.

#### V – La capacité d'autofinancement

L'écart entre les recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue la capacité d'autofinancement brute. Il est également nécessaire de suivre la CAF nette, qui correspond à la CAF brute déduite du remboursement du capital d'emprunt.

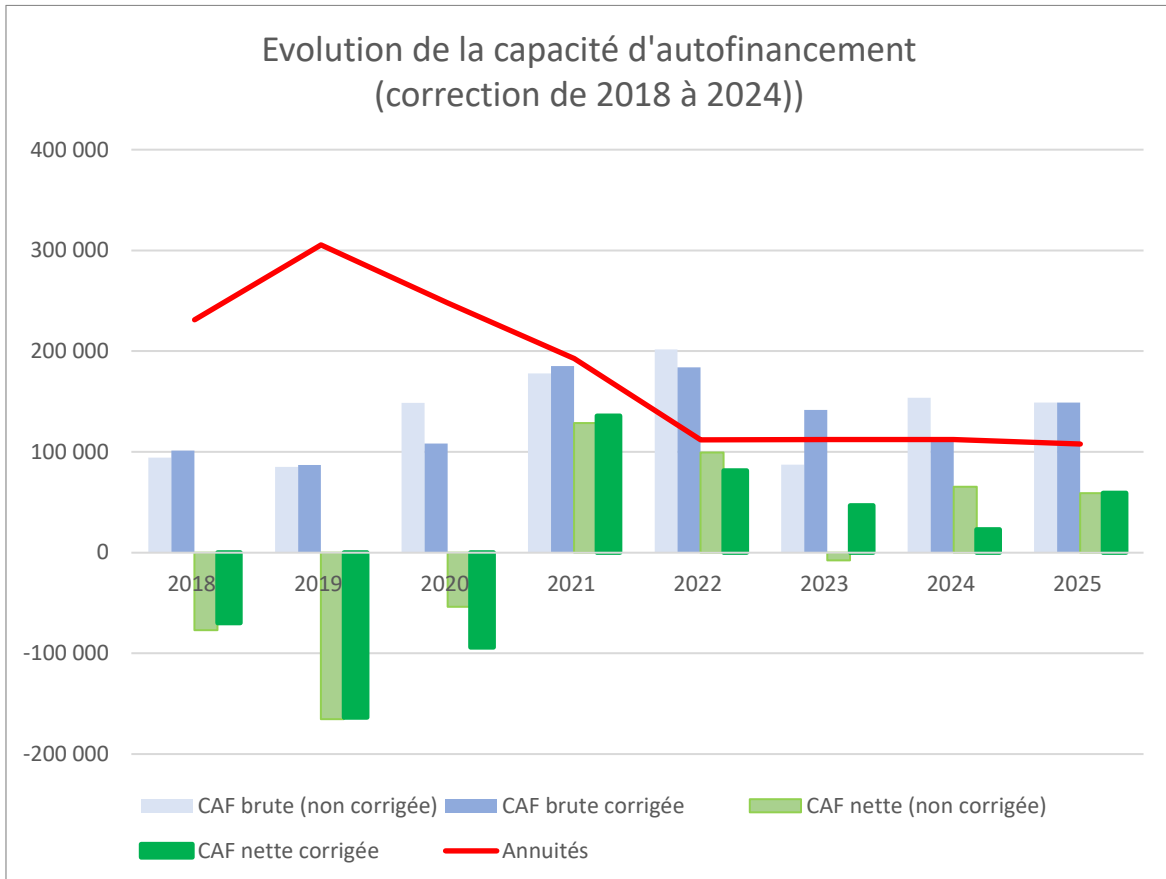
<sup>4</sup> San tenir compte des écritures de régularisation intervenues en 2025 sur la refacturation des équipements sportifs de la ccbg

<sup>5</sup> Créée par la loi Urbanisme et habitat du 2 juillet 2003, la participation pour voirie et réseaux (PVR) permet aux communes de percevoir, des propriétaires de terrains nouvellement desservis par un aménagement, une contribution correspondant à tout ou partie du financement des travaux nécessaires.



Ces deux indicateurs renseignent sur la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Sur l'exercice 2025 la CAF brute se monte à 148 935€ tandis que la CAF nette est de 59 989€<sup>6</sup>. Néanmoins ces chiffres intègrent des écritures comptables de régularisation qui affectent les exercices 2018-2024<sup>7</sup>. Pour cette raison, les CAF ont été retraitées pour intégrer ces écritures ainsi que d'autres écritures incorrectement imputées<sup>8</sup>.



Les CAF brutes et nettes traduisent une amélioration de la situation financière de la commune par rapport à 2020. Néanmoins, la CAF reste un sujet de préoccupation pour l'équipe municipale comme l'illustre la situation de 2025, proche de la moyenne rencontrée sur le mandat 2020-2026.

En effet, malgré un certain nombre de mesures qui portent leur fruits, mesures visant à maîtriser les dépenses et consolider les recettes, la CAF nette de 2026 - 59 000€ - est encore très insuffisante au regard du patrimoine foncier de la mairie et des besoins d'investissement sur les réseaux.

<sup>6</sup> Tous les comptes individuels des collectivités à consulter sur le site <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/finances-locales-communes>.

<sup>7</sup> Les mandats pour la refacturation des équipements sportifs étaient payés en fonctionnement depuis 2018. A partir de 2024, conformément aux consignes de la perception, ces mandats sont payés en investissement. Les écritures correspondantes sur la période 2019-2023 sont régularisées sur 2024

<sup>8</sup> Aux écritures mentionnées dans la note précédente, il convient d'ajouter quelques écritures en 673 et 773 mais surtout de baisser les recettes réelles de fonctionnement de 2022 de 30 0391.69€, cette somme correspondant à un solde de subvention aurait du être imputée en investissement.

## VI – L'endettement

En 2025, la commune a toujours 8 prêts en cours. Au 31/12/2025, l'encours de dette est de 750 332€ (693 625€ d'emprunts bancaires et 56 707€ d'emprunts au syndicat Territoire d'Energies 64).

Les annuités versées se sont élevées à € décomposé comme suit :

- Intérêts 11 105€
- Amortissement du capital : 96 080€

L'encours de dette au 31/12/2025 correspond à 715€ par habitant (population estimée 1050 hab.), ce qui reste néanmoins plus élevé que la moyenne d'endettement des communes de la même strate (560€) à cette date.

Pour rappel, au 31/12/2019, en tenant compte de la participation de la commune à la construction de la résidence intergénérationnelle, les engagements financiers de la commune s'élevaient à 1 328 775€ (encours de dette - sans intérêts) ou 1 551 548€ (en tenant compte des intérêts).

Les emprunts contractés auprès d'organismes bancaires ou du syndicat d'électrification (ancien SDEPA, actuel TE64) s'élevaient alors à 1 443 565€.

[\(voir note sur la gestion des annuités et de la dette\).](#)

Fait à Navarrenx, le 26 avril 2026

Le Maire,  
Nadine BARTHE

